

Avis CSRPN n° 2017-16

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA REINTRODUCTION D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET LIFE + FORET SECHE

CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE, NOVEMBRE 2017

Pétitionnaire : Parc national de la Réunion

Contexte et objet de la demande :

Les forêts semi-sèches sont parmi les habitats les plus menacés au monde. Disparus de la majorité de leur aire de répartition régionale (Rodrigues et Maurice), elles sont recensées uniquement à La Réunion où leur état de conservation est considéré comme critique (proche de l'extinction). Cette forêt est caractérisée par un grand nombre d'espèces végétales indigènes dont un grand nombre est protégé soit 76 % des espèces protégées à La Réunion (arrêté ministériel du 6 février 1987).

Autrefois présente sur l'ensemble de la côte ouest de l'île, elle a perdu 99% de sa superficie et ne survit désormais qu'à l'échelle de quelques centaines d'hectares. Les îlots restants dépassent rarement un hectare et se localisent sur la frange littorale et les pentes ouest des volcans, dans des zones peu accessibles, souvent accidentées.

C'est ainsi que le projet de conservation de la biodiversité LIFE+ COREXERUN visant à conserver, restaurer et reconstituer la forêt semi-xérophile de la Grande Chaloupe (massif de la Montagne) à partir de ses reliques situées en grande partie sur la propriété du Conservatoire du littoral, a pu être entrepris de 2009 à 2014.

Ce projet a démontré qu'il était techniquement et financièrement possible de restaurer 30 hectares de reliques de forêt semi-sèche et d'en reconstituer 9 autres. Ainsi, ce sont près de 100 000 individus de 48 espèces indigènes et endémiques (dont 14 protégées au titre de l'arrêté ministériel du 6 février 1987) du milieu semi-sec qui ont été réintroduits de part et d'autre de la ravine de la Grande-Chaloupe, sur les communes de La Possession et de Saint-Denis.

En 2013, ces mêmes acteurs ont confirmé leur intérêt à s'investir pour cet habitat et ont obtenu un second financement du même type pour la mise en oeuvre du LIFE+ Forêt Sèche. L'objectif de ce nouveau projet s'inscrit dans une démarche de conservation pérenne de la forêt semi-sèche de La Réunion à travers la création d'un continuum écologique d'une superficie d'environ 84 hectares.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Remarques préalables :

Compte tenu du contexte d'érosion de la biodiversité, cette opération de restauration écologique de grande ampleur est à saluer.

Quelques remarques toutefois :

Il est regrettable que le bois de papaye *Polyscias rivalsii* ne figure pas dans la liste de l'annexe technique (page 11). Cette espèce est connue d'au moins deux individus à la Grande Chaloupe, situés à proximité des zones de replantation prévues. De plus, cette espèce fait l'objet d'un Plan National d'Action et aurait mérité à ce titre d'être intégrée à ce projet ambitieux de replantation d'espèces menacées. Cette absence peut s'expliquer par le manque de semences, mais cette précision aurait mérité d'être apportée.

Par ailleurs, il convient de faire attention sur l'utilisation abusive du terme de réintroduction, puisqu'il s'agit, selon les espèces et les lieux, de renforcement, de réintroduction ou d'introduction.

Le CSRPN regrette que le projet n'ait pas intégré de dimension bioclimatique et de potentialités végétales affinées, respectant le gradient bioclimatique du complexe mégatherme (correspondant à son sens historique et classique d'étage). Il s'agit là d'un élément indispensable au succès des plantations qui aurait probablement pu éviter certains échecs dans les plantations précédentes.

Le CSRPN souhaite donc que cette nouvelle séquence de renforcement/réintroduction soit respectueuse de ce gradient bioclimatique (qui est effectivement une base de l'argumentaire pour le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco) et évite donc les « introductions ».

Dans ce souci, le CSRPN souligne l'importance de l'étude menée par l'ONF sur les altitudes et les habitats forestiers de la forêt semi-xérophile.

Avis final du CSRPN :

L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :

Le CSRPN encourage le Parc national dans son projet LIFE+ Forêt sèche et donne un avis favorable à cette demande de dérogation espèces protégées, sous réserve d'une prise en compte rigoureuse du gradient bioclimatique du complexe mégatherme, lors des plantations.

Fait à Trois Bassins, le 29 novembre 2017

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT